



COMMUNE DE SOLIGNAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE **DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL

- I. Le cadre général du budget**
- II. La section de fonctionnement**
- III. La section d'investissement**

BUDGET ANNEXE

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2313-1 et L3313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et comptes.

Une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes. Cette note doit être adressée à la préfecture en même temps que le budget primitif et le compte administratif.

Par ailleurs, en application du décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents d'informations budgétaires et financières, la note de présentation est mise en ligne sur le site internet de la commune (www.solignac.fr), dans le délai d'un mois après l'adoption des délibérations et doit être accessible, lisible et conforme au document soumis au conseil municipal.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : commission des finances, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget de la commune comporte deux sections : fonctionnement et investissement. Chaque section doit être en équilibre, en dépenses et en recettes.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires: annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il a été adopté lors du conseil municipal du 25 mars 2021. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette actuelle ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

II. La section de fonctionnement

a. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

b. Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	VOTE
70	Produits des services du domaine	137 174.00€
73	Impôts et taxes	734 733.00€
74	Dotations, subventions et participations	333 678.00€
75	Autres produits de gestion courante	176 000.00€
013	Atténuation de charges	20 000.00€
Total des recettes de gestion courante		1 401 585.00€
76	Produits financiers	20.00€
77	Produits exceptionnels	7 500.00€
Total des recettes réelles		1 409 105.00€
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	35 000.00€
Total recettes d'ordre de fonctionnement		35 000.00€
TOTAL		1 444 105.00€

R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 : 77 373.87€

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES : 1 521 478.87€

CHAPITRE 070 :

En augmentation de 2,5% par rapport au BP 2020.

CHAPITRE 073 :

- Les impôts locaux : les taux sont maintenus au niveau voté en 2020.
- Pour cette année particulière, il est nécessaire de rester prudent quant aux mutations à titre onéreux.

CHAPITRE 074 :

Les dotations diminuent par rapport à 2020.

La subvention de la CAF87 reste constante pour cette année.

CHAPITRE 75 :

La prévision des revenus des immeubles en 2021 reste stable par rapport à 2020. Les locations des salles sont incertaines du fait de la pandémie du COVID19, ainsi que nos gîtes communaux.

CHAPITRE 13 :

L'atténuation de charges diminue en 2021, en raison du départ en retraite du congé maladie de longue durée.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 409 105,00 euros, soit 0,57% de plus qu'en 2020.

c. Dépenses de fonctionnement

Chap	Libellé	VOTE
011	Charges à caractère général	480 695,44€
012	Charges de personnel	647 619,41€
65	Autres charges de gestion courante	214 035,84€
014	Atténuation de produits	35 230,52€
Total dépenses de gestion courante		1 3777 581,01€
67	Charges exceptionnelles	3 520,35€
66	Charges financières	19 896,14€
Total des dépenses réelles		1 457 515,94€
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>51 533,93€</i>
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>12 429,00€</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		63 962,93€
TOTAL		1 521 478,87€

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

CHAPITRE 011 :

Une rationalisation des dépenses courantes est en cours. Néanmoins, les abonnements augmentent ainsi que les dépenses courantes du type électricité, gaz, téléphonie.

L'adhésion de la collectivité à des groupements de commande (énergies, alimentation) devrait permettre de réaliser des économies.

En revanche, le coût des fournitures administratives a diminué d'environ 50%.

CHAPITRE 012 :

La prévision des charges de personnel augmentent de 17 000€. Cette augmentation s'explique par plusieurs raisons :

- Embauche d'un CDD pour 6 mois en renfort au secrétariat, du fait de la surcharge de travail avec l'ouverture de l'agence postale et le COVID.
- Embauche de 2 CDD, pour remplacement de 2 agents en congés longue maladie.

COVID19 : la crise sanitaire est venue alourdir nos charges de personnel : nettoyage et protocole sanitaire à respecter pour le groupe scolaire, la Mairie, l'ALSH pendant la période scolaire et pendant les vacances.

CHAPITRE 065 :

- Indemnités des élus : stables pour 2021.
- Les « autres contributions » restent stables (SIPE, SIVOM, SEHV). Les contributions au CCAS de Solignac et CCAS de Condat-sur-Vienne, s'imputent dans le chapitre 011.
- La ligne « subventions » diminue par rapport à 2020. Une étude rationnelle de l'activité des associations a été réalisée avec prise en compte des recommandations gouvernementales en raison du COVID19.

CHAPITRE 014 :

L'attribution de compensation reste stable par rapport à 2020.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 457 515,94 euros soit une augmentation de 1,07% par rapport au BP 2020 explicité ci-dessus.

III. La section d'investissement

a. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à des travaux, à la dénomination et numérotation des voies, etc...).

b. Les recettes d'investissement

Chap.	Libellé	VOTE	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	8 784.00€	13 253.97€
Total recettes d'équipement		8 784.00€	13 253.97€
10	Dotations, fonds divers et réserves	215 000.00€	
024	Produits des cessions d'immobilisations	45 000.00€	
Total recettes financières		260 000.00€	
Total des recettes réelles d'investissement		268 784.00€	13 253.97€
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	12 429.00€	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0€	

021	Virement section de fonctionnement	51 533.93€	
Total recettes d'ordre d'investissement		63 962.93€	
	TOTAL	332 746.93€	13 253.97€
TOTAL GENERAL		346 000.90€	

Les chiffres indiqués dans les tableaux inclus dans cette note prennent en compte les RAR actés lors de l'adoption du compte administratif 2020 pour un total de 13 329,80 euros en dépenses et 9 780 euros en recettes.

- Le FCTVA abonde les recettes à hauteur de 10 000 euros.
- L'excédent de fonctionnement 2020 joint au virement prévu en 2021 totalise une recette de 200 000 euros.
- Lors de la préparation du BP2021, nous sommes dans l'attente de subventions concernant les travaux à réaliser aux niveaux des bâtiments scolaires, du cimetière, des WC publics, matériel informatique pour les écoles.
- Il est prévu dans l'année de vendre des biens communaux.

c. Les dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	VOTE	Restes à réaliser
21	Immobilisations corporelles	147 184.43€	12 799.05€
Total dépenses d'équipement		147 184.43€	12 799.05€
16	Emprunts et dettes assimilées	94 044.06€	
Total dépenses financières		94 044.06€	
Total des dépenses réelles d'investissement		241 228.49€	12 799.05€
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	35 000.00€	
Total recettes d'ordre d'investissement		35 000.00€	
	TOTAL	276 228.49€	12 799.05€
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE		56 973.36€	
TOTAL GENERAL		346 000.90€	

Les investissements, pour l'année 2021 :

Les informations gouvernementales, nous aiderons à prendre notre décision pour réaliser ou non certains investissements prévus au budget.

- Restaurant scolaire : renouvellement au fur et à mesure des besoins, en matériel de cuisine.
- Cimetière :
 - Arasement de la clôture de thuyas côté ouest et construction d'une clôture,
 - Création d'un pupitre pour le jardin du souvenir et agencement du columbarium,

- Nomination des allées.
- Pôle Jeunesse :
 - Installation de nouveaux ouvrants,
 - Achat d'un brumisateur, pour la désinfection lié au protocole COVID19.
- Gîtes ruraux : rénovation en cours d'un gîte.
- Mairie :
 - Fin des travaux concernant l'aménagement des bureaux des adjoints et de la salle de réunion,
 - Achat d'ordinateurs pour le secrétariat (accueil et urbanisme),
 - Changement de la chaudière,
- Ecoles :
 - Joseph Mazabraud :
 - Installation d'un panneau de basket,
 - Acquisition de matériel informatique.
 - Val de Briance :
 - Création faux plafond dortoir ALSH maternel
 - Création faux plafond garderie ALSH maternel
 - Travaux toiture bâtiment modulaire école Val de Briance (tranche 1)
- Ateliers municipaux : décorations de Noël du village
- Réserves foncières : possible acquisition d'une parcelle de bois.
- WC centre-bourg : création d'un WC et d'un WC PMR, sur la Place Georges Dubreuil.

Le budget 2021 global est arrêté au total de **1 867 479.77 euros**.

BUDGET ANNEXE : « CENTRE HYDROELECTRIQUE MOULIN DE QUATRE »

Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent à 1 000 € et les recettes totales d'exploitation s'élèvent à 1 000€.

Les dépenses d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- 182 222,00€ de crédits d'investissement (travaux)
- 35 553.00€ de RAR,
- 6 960.60€ de solde d'exécution reporté.

Les recettes d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- 180 222,00€ de recettes d'investissement :
 - 15 487€ de subventions d'investissement,
 - 164 735€ d'emprunts
- 44 513.00€ de RAR.

Le budget 2021 global est arrêté au total de **225 735.00 euros**.